

En 2022, la VAE a eu 20 ans

Une belle et longue histoire d'amour entre
l'Expérience professionnelle et son Diplôme

Il était une fois des techniciens engagés dans la vie active depuis plus de 5 ans, et une formation d'ingénieur diplômé par l'État... Un début d'histoire somme toute banale, mais pour un déroulé peu ordinaire ...



Le principe de la VAE émerge en 1934, 10

juillet, quand un premier processus de construction des acquis professionnels est mis en place et valide l'expérience de quelques-uns de nos techniciens engagés depuis au moins 5 ans dans la vie active afin qu'ils puissent accéder au corps des ingénieurs diplômés par l'Etat.

L'idée se généralisera pour d'autres formations, mais seulement à partir de 1985, avec le décret du 23 août : la Validation des Acquis Professionnels (VAP) ou **VAP 85** est née. Les candidats à ce dispositif VAP 85 peuvent être dispensés de certains enseignements intégrés au cursus initial grâce à la validation d'une partie de leur expérience professionnelle ou de leurs acquis obtenus en dehors de tout système de formation. La VAP 85 ne délivre pas de diplôme mais permet une reprise partielle d'études avec un programme personnalisé pour chaque candidat.

LA VAP 92, inutile d'en préciser son année de création, permettra par la suite aux candidats d'obtenir une partie du diplôme demandé grâce à la validation de leur expérience, mais la reprise d'études restera une obligation pour l'obtention du diplôme dans son intégralité.

Depuis, la **VAPP** a perdu son année de naissance dans son acronyme mais s'est enrichie d'autres acquis et donc d'une deuxième lettre P, désignant les acquis Personnels.

En 2002, la loi de modernisation sociale officialise le nouveau processus VAE, **la Validation des Acquis de l'expérience (VAE)**. Ce dispositif permet désormais, à toute personne engagée dans un projet de reconnaissance de son expertise professionnelle, de valider les acquis obtenus par ses expériences, notamment professionnelles, en vue de l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle.

2022, La VAE est un processus aujourd'hui **MAJEUR**...qui **fête ses 20 ans** et arrose par tous ses diplômés :

A l'université PARIS SACLAY, DEUST, BUT, LICENCE, MASTER et DOCTORAT, tous les niveaux d'études et toutes les disciplines participent à son anniversaire. Nos diplômés par la voie de la VAE, sont quant à eux autant de bougies scintillantes.

Les enjeux de la VAE sont forts : reconnaissance de soi, satisfaction personnelle, reconnaissance de l'expertise et de l'ancienneté. Mais la VAE constitue surtout un véritable levier d'évolution et de transition professionnelle pour le candidat, en vue d'une meilleure adaptabilité des compétences nécessaires aux entreprises, elles-mêmes au cœur d'évolutions technologiques, économiques, sociétales et environnementales permanentes.

Les entreprises, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, les institutions sociales partenaires, nos Régions, le savent et renforcent les mesures d'aide à l'accomplissement du dispositif, parmi lesquelles, le financement employeur, le compte personnel de formation (CPF) ou le Chéquier VAE de Pôle Emploi.

Mais alors « *Est ce qu'entrer dans une démarche de VAE relève du parcours du combattant ?* »

Non, car les procédures administratives, pédagogiques et financières sont claires, et les services de formation continue bien renseignés. Ils sont là pour vous accompagner au cœur de ce projet jusque dans son aboutissement.

Mais alors, « *La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) peut-elle être confondue avec ce même acronyme de la Vente A Emporter !* »

Non, car la VAE est un exercice long et difficile, nécessitant un investissement important s'ajoutant à l'activité professionnelle quotidienne du candidat. Sa réalisation s'inscrit donc dans la durée afin d'en assurer son accomplissement : synthèse d'un bilan de carrière, construction d'un projet d'avenir, préparation d'un mémoire, soutien et évaluation des missions professionnelles, défense d'un projet, d'un savoir, d'un savoir-faire, d'un savoir être, d'un savoir-faire-faire...pour finalement réussir à le faire savoir et à le faire reconnaître !

Joyeux Anniversaire à notre chère VAE.

Karine Blondeau
Directrice de la formation continue & VAE
de la Faculté des Sciences d'ORSAY
de l'UNIVERSITE PARIS SACLAY

[Pour votre information](#)

Contact à l'université
validation.acquis@universite-paris-saclay.fr
Contact à la faculté de sciences
vae.sciences@universite.paris.saclay.fr